Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_63-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 17 avril, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Fabienne BONDON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Valérie PETITHOMME, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL

Excusés avec pouvoir : Chrystel CAULET à Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN à Joseph THEBAULT, Maëlle CROSSE à Valérie PETITHOMME, Renan PARTHENAY à Thierry TILLARD, Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE, Séverine BETHUEL à Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU à Philippe RAMIREZ

Excusées : Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT.

La séance est ouverte à 20h00.
Fabienne BONDON est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 23
Pouvoirs : 7
Votants : 30
Quorum : 17

CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

N° Délibération CC/2026/63

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui sont appelées à lui être soumises.

Il revient au conseil communautaire de fixer le nombre de membres siégeant dans chaque commission et de procéder à leur désignation.

Le Président est, de droit, président de l'ensemble des commissions (article L.2121-22, alinéa 2). Lors de sa première réunion, chaque commission élit un vice-président. Celui-ci est chargé de convoquer la commission et d'en présider les séances en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_63-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

La première réunion doit être convoquée par le Président dans un délai de huit jours suivant la désignation des membres, ou dans un autre délai à la demande de la majorité d'entre eux.

Le Président présente au conseil communautaire la constitution de 10 commissions thématiques.

N°	NOM DES COMMISSIONS	ATTRIBUTIONS
1	Bien grandir et bien vieillir	Petite enfance, bien vieillir, parentalité, CTG, appui aux acteurs sociaux.
2	Développement touristique durable	Tourisme, loisirs, Site de Trémelin
3	Transitions, adaptation environnementale, habitat et numérique	Environnement, énergie, habitat et logement, gens du voyage, sécurité numérique et outils numériques
4	Economie, emploi et commerce	Développement économique, accompagnement des entreprises, emploi et commerces
5	Cycle de l'eau, agriculture et déchets	Eau potable, assainissement, GEMAPI, déchets
6	Batiments communautaires et travaux	Batiments, études et travaux
7	Urbanisme et mobilités	Urbanisme opérationnel, prévisionnel, mobilité.
8	Sports et activités physiques	Equipements sportifs, Animations sportives (sport scolaire dont voile et nature, sport santé, sport pour tous, perfectionnement), voile et nature (médiation scolaire), soutien aux associations sportives
9	Culture, patrimoine, égalité, communication	Culture, lecture publique, art contemporain, égalité, communication
10	Ressources et mutualisation	Finances, fiscalité, Ressources humaines, mutualisation.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L.2121-22,
Vu la présentation du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la création de 10 commissions thématiques intercommunales comme présentées ci-dessus,
- dit que ces commissions pourront être composées des conseillers communautaires volontaires et de 2 conseillers municipaux maximum par commune.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,